



M. le Sous-préfet
Sous préfecture de Vire
7 Rue des Cordeliers
14500 VIRE

Monsieur le Sous-préfet

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, de porter à votre connaissance que l'assemblée générale du 27 mars 2011 a décidé, sur l'invitation du synode national des associations culturelles des Eglises réformées de France et dans l'attente d'une décision de modification des statuts qui sera examinée au 4^{ème} trimestre 2012,

- de modifier exceptionnelle la durée des pouvoirs des membres du Conseil Presbytéral, qui prendront tous fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée pour octobre/novembre 2012.
- de prolongée d'autant la durée des mandats des membres du bureau du Conseil presbytéral.

Nous vous prions de trouver ci-joint un extrait lu procès verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2011

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de cette modification.

Veuillez agréés, Monsieur le Sous-préfet, m'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Condé sur Noireau le 5 octobre 2011

Le président

Le secrétaire